

	<p><b>SECTION</b></p> <p><b>DEL'</b></p> <p><b>INDRE ET LOIRE</b></p>	<p><b>SECTION F.O.-DGFIP 37</b>  <b>DDFIP INDRE ET LOIRE</b>  <b>94 Boulevard Béranger</b>  <b>37 032 TOURS CEDEX 1</b>  <b>Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</b></p> <p>Adresse mèl : <a href="mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr</a>  Site de la section : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/">http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</a></p>
--	---	--

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du CTL du 2 décembre 2016 (pour avis)
2. Evolution des modalités de fonctionnement du comité technique local (CTL) approbation du règlement intérieur actualisé (pour avis)
3. Bilan local de la campagne d'Entretiens Professionnels 2016 (gestion2015) (pour information)
4. Bilan du budget 2016 et présentation du budget 2017 (pour information)
5. Organisation de la campagne IR-ISF 2017 (pour information)
6. Questions diverses

**1** Approbation par la seule organisation syndicale présente à ce CTL.

**2** La proposition de modification du Règlement Intérieur aboutit à une réduction du temps de préparation et de compte rendu, ainsi qu'à la diminution de remboursement de frais de déplacement.

Le Directeur Général projette de revenir sur l'ensemble des dispositions spécifiques DGFIP en matière d'organisation du dialogue social et demande aux directions locales l'harmonisation avec les instances nationales.

Pour mémoire, ces dispositions avaient fait l'objet de discussions et d'un accord au moment de la construction de la fusion CP-DGI. En effet, dans la mesure où cela aboutissait à une réduction du nombre d'élus de quasiment la moitié, la Direction Générale avait proposé que les suppléants assistent systématiquement aux CTL et bénéficient des mêmes autorisations spéciales d'absence sur l'article 15 que les titulaires.

S'agissant du délai de consultation, de préparation et de compte rendu, il était abondé pour tenir compte à la fois de la complexité des règles de gestion et de leur nécessaire appropriation par tous les élus. C'est sur la base de cette proposition, acceptée par les organisations syndicales que le dialogue social s'est organisé.

Aujourd'hui la remise en cause de ces règles, qui plus est en cours de mandat est inacceptable.

Les organisations syndicales ont voté contre ce règlement intérieur, à l'unanimité.

Une nouvelle convocation a été adressée pour le 6 mars, le règlement intérieur modifié, proposé initialement n'a fait l'objet d'aucune amélioration, en conséquence les élus **F.O.-DGFIP-37**, n'ont pas siégé.

**3**

La campagne d'Entretiens Professionnels 2016 (gestion2015), conduite pour la quatrième année consécutive selon le dispositif en vigueur, consiste au-delà de l'évaluation individuelle de la manière de servir de chaque agent, à attribuer des réductions ou des majorations d'ancienneté de 1 ou 2 mois ou des valorisations de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> niveau aux agents ayant atteint l'échelon terminal de leur grade. La répartition du capital-mois (hors échelons terminaux) bénéficie à 70 % des agents, 50 % d'entre eux étant attributaires d'une réduction de 1 mois et 20 % d'une réduction de 2 mois.

Des réunions d'harmonisation concernant les agents de catégorie A et B ont été tenues.

Leur examen permet de constater une tendance à la baisse du nombre des recours formulés par l'ensemble des grades par rapport aux années précédentes, notamment pour la catégorie C.

**F.O.-DGFIP 37** a fait remarquer que pour la catégorie B il avait été perdu la totalité de la réserve en 2016, soit 7 réductions d'un mois et une réduction de 2 mois. Nous avons demandé à la Direction d'être très vigilant pour les catégories A et C cette année, pour ne pas perdre de réduction.

Le Président a indiqué qu'il devait tout de même garder une réserve pour les CAPL et que la disparition des « réductions-majorations » devait donner lieu à une rédaction plus complète, de la part des chefs de services, au titre des appréciations littérales.

## 4

### **Bilan du budget 2016 et présentation du budget 2017**

Le budget de la DDFIP est réparti sur deux programmes :

- le programme 156 relatif au fonctionnement et à l'équipement des services,
- le programme 309 relatif à l'entretien des bâtiments de l'Etat, qui devient programme 724 au 1er janvier 2017 "Opérations immobilières déconcentrées".

### **Programme 156**

L'exécution budgétaire au 31/12/2016, après retrait des taxes foncières, s'élève à 3 627 060 euros contre 3 911 623 euros 31/12/2015. Soit une économie de 284 563 €.

Les économies sont principalement liées aux restructurations :

- dépenses immobilières : - 90 000 euros pour les loyers, - 44 000 pour les charges (nettoyage, fluides) ;
- dépenses métiers : - 27 000 euros pour l'affranchissement, - 13 000 euros pour les remises versées aux débiteurs de tabac ;
- dépenses informatiques : - 76 000 euros, notamment les factures de frais de réseau informatique dont le paiement est réalisé en centrale ;
- dépenses de fonctionnement courant : - 127 000 euros, en raison de dépenses liées aux restructurations plus importantes en 2015 (installation de Sorigny, déménagement) qu'en 2016.

### **Programme 309**

La dotation totale au titre du programme 309 reçue par la DDFIP pour 2016 est de 76 491,83 euros. Dont 14 738 euros versés par le Préfet pour une opération relative au CDFIP de Tours.

## **BUDGET PREVISIONNEL 2017**

### **Programme 156**

La dotation globale de fonctionnement 2017 a diminué de 7,7 % par rapport à 2016 (- 230 231 €). Elle s'établit à 2 758 493 €.

Toutes les directions sont touchées par cette baisse. Elle s'explique par une diminution du forfait "agents" (- 6 % soit, pour la DDFIP 37 - 122 578 euros) et des économies importantes réalisées sur la part "locaux", principalement les mesures de rationalisation du parc immobilier (- 107 653 €). En conséquence le ratio relatif aux dépenses de fournitures de bureau est ramené de 35€ à 32 €.

## 5

La campagne 2017, sera caractérisée par le développement de l'utilisation des services en ligne par les usagers. Dans ce cadre, l'abaissement du seuil de l'obligation de déclarer en ligne est ramené de 40 000 à 28 000 euros.

À Tours, l'espace dédié a été étendu à la salle 5. Il dispose de huit postes informatiques. Un agent DGFIP au minimum assurera l'animation de cet espace. Il disposera d'un poste de travail lui donnant accès aux applications métiers. Trois volontaires du service civique (VSC) accompagneront les usagers dans leurs démarches en ligne uniquement à Tours.

Viendra s'ajouter la préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec la collecte d'informations afférentes aux comptes bancaires, à l'état-civil des enfants à charge et

aux revenus de source étrangère.

Le calendrier 2017 :

date limite de dépôt des déclarations « papier » le mercredi 17 mai 2017,  
date limite de souscription de la déclaration en ligne le mardi 30 mai 2017,

Début de la campagne le 18 avril jusqu'au 17 mai 2017, date limite de dépôt des déclarations papier. Les SIP seront ouverts le mercredi 17 mai.

Il a été évoqué la possibilité de recrutement d'un vigile sur Tours. Les crédits pour l'emploi des auxiliaires sont en diminution, du fait d'après la direction, d'une baisse de réception des courriers.

**F.O.-DGFIP 37** a fait part du souhait des trésoreries mixtes : le maintien des lignes dédiées et la possibilité d'avoir soit des imprimés soit des liens directs dans la note de campagne pour pouvoir accéder rapidement aux déclarations vierges en lignes.

Le CTL a été alerté sur la situation inquiétante du SIP Tours Sud-Est qui, n'a plus qu'un cadre B au lieu des 4 implantés. Le Président nous a assuré qu'il trouverait la meilleure solution qui soit.

## **6 - Questions diverses**

◆ En raison des difficultés de stationnement sur le site de Tours Champ-Girault, **F.O.-DGFIP 37** a sollicitée la direction pour que celle-ci recherche des solutions, non-payantes ou à défaut à tarif préférentiel, auprès des services de la ville de Tours (par exemple :cartes de stationnement résident).

◆ **F.O.-DGFIP 37** a relayé la demande de certains agents de Tours Champ-Girault qui s'étonnent de l'absence de boîte de recyclage papier, alors qu'une convention existe avec la Poste et que des rayonnages avaient été installés au sous-sol.. La division Budget Logistique sera informée de ce point et un message de rappel du dispositif sera envoyé à tous les agents du site de Tours Champ-Girault.

Vos élus **F.O.-DGFIP 37** en CTL : Pascale CARRE, Gilles LAVERGNE